

Laura bénéficie d'interventions multiples à domicile (SSIAD-HAD)



Laura est une personne âgée qui vit seule chez elle. Sa situation nécessite la mise en place d'interventions (SSIAD, HAD) pour sécuriser son maintien à domicile.

Prérequis

- Le DUI du SSIAD, du SAAD, et le logiciel métier du médecin traitant, sont interopérables avec les services et référentiels sodes du numérique en santé.
- Les professionnels du SSIAD et de l'HAD (médecin coordonnateur, infirmiers, ...) possèdent un n° RPPS et sont équipés de cartes CPx ou e-CPS. Le SSIAD et l'HAD sont équipés de certificat(s) logiciel(s).
- Laura a activé Mon espace santé.



1. Des soins infirmiers à domicile sont prescrits à Laura



Laura nécessite un **accompagnement à domicile**

- Au cours de son suivi, le médecin traitant de Laura lui **prescrit des soins infirmiers à domicile** (administration de médicaments et toilette partielle) **et des médicaments**, au regard de l'évolution de son état de santé, et **dépose les prescriptions dans le DMP** de Laura.



2. Le SSIAD prépare ses interventions

Le SSIAD prend connaissance des informations concernant Laura

En complément de l'évaluation réalisée, l'infirmier :

- **consulte le DMP** de Laura,
- **et échange avec son médecin traitant via MSSanté.**

Cela lui permet de s'assurer d'avoir les bonnes informations la concernant (confirmation de la pathologie et du traitement, antécédents, histoire de vie...).



3. La situation de Laura se fragilise



Le besoin de mettre en place une hospitalisation à domicile est ensuite détecté

- L'état de santé de Laura se dégrade malgré l'intervention du SSIAD. La mise en œuvre de soins de niveau hospitalier se justifie.
- Un infirmier de la structure détecte alors le besoin de mettre en place une hospitalisation à domicile (HAD). Il **met à jour le dossier de Laura dans son DUI** avec ses observations, puis **échange via MSSanté** avec le médecin traitant pour qu'il puisse la voir au plus vite.
- Le médecin traitant **prescrit l'intervention de l'HAD** à Laura lors d'une nouvelle consultation **et dépose la prescription dans son DMP.**

Certains SSIAD disposent d'une convention avec un établissement d'HAD, ce qui permet d'organiser l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire incluant des professionnels déjà connu de l'usager, limitant les facteurs de stress pour celui-ci lors de la mise en place d'une HAD.



4. Laura va temporairement être hospitalisée à domicile

- En amont de la mise en place de l'hospitalisation à domicile, les professionnels de l'HAD peuvent, si besoin, **consulter le DMP** de Laura et **échanger via MSSanté** avec le SSIAD, pour récupérer les grilles d'évaluation d'entrée en HAD, et en savoir plus sur sa situation (informations médicales, environnementales, sociales).



Documents échangés ou partagés pendant le parcours :

- Prescriptions (soins infirmiers à domicile, médicaments, et intervention HAD)
- Grilles d'évaluation d'entrée en HAD

Laura bénéficie d'interventions multiples à domicile (SSIAD-HAD)

Pourquoi utiliser les services et référentiels socles du numérique en santé ?

La dégradation de l'état de santé de Laura implique la mise en place de **différentes interventions à domicile**, pour lui permettre d'y **rester dans les meilleures conditions**.

Cela nécessite un **échange et partage d'informations rapide entre plusieurs professionnels** (médecin traitant, intervenants du SSIAD et de l'HAD) qui sont **sécurisés et facilités par les services et référentiels socles**, favorisant la **prise en charge coordonnée** de Laura.



POUR LAURA

POUR LES PROFESSIONNELS INTERVENANT DANS SA PRISE EN CHARGE



L'INS sécurise Laura, en réduisant les risques d'erreurs d'identification lors de sa prise en charge (ex : prescription de médicaments auxquels elle est allergique).



Les professionnels du domicile sont assurés que l'ensemble des documents partagés ou échangés dans le cadre de leurs interventions soient bien rattachés à l'identité de Laura, grâce à la présence de l'INS sur ces documents.



En activant Mon espace santé, Laura peut compléter son dossier avec des documents utiles aux professionnels du domicile, de manière dématérialisée, puis accéder à tout moment aux nouveaux documents produits la concernant.



Le DMP offre aux professionnels du domicile autorisés un gain de temps et d'efficacité, et une meilleure connaissance du parcours de Laura, à travers l'accès immédiat et sécurisé aux documents de santé la concernant.



Au besoin, Laura (et sa famille) peut échanger avec les professionnels intervenant dans sa prise en charge (sur initiative du professionnel) à l'aide de la messagerie sécurisée citoyenne.



Les professionnels intervenant dans la prise en charge de Laura peuvent échanger entre eux de manière plus rapide et sécurisée, sans avoir recours au format papier et à l'envoi de courriers, ou avec sa famille ou son médecin traitant si nécessaire.

Ressources disponibles

❖ [Parcours guidé ANS / Contrat d'adhésion ANS dématérialisé](#)

❖ [Guide DUI interopérable avec les services et référentiels socles](#)

❖ [Fiches de synthèse par service socle](#)